



Carte des formations ou formations à la carte ?

Dans toutes les régions, toutes les académies, nous découvrons les évolutions des cartes des formations professionnelles pour l'année scolaire prochaine. Prérogative régionale, les politiques en la matière diffèrent d'une région à l'autre, mais dans cet article nous nous proposons de dégager les principaux axes d'évolution de ces cartes des formations professionnelles pour la rentrée 2018. Redonner de la lisibilité, face au morcellement régional, est une priorité pour la voie professionnelle du lycée. Les cartes des formations sont au croisement de deux enjeux majeurs pour le syndicalisme que nous portons : la défense de formations qualifiantes pour les élèves et celle des postes de PLP qui y sont liés pour les mettre en œuvre.

Feu rouge pour les formations en scolaire !

Dans de nombreuses académies prévaut le « à moyens constants » pour les formations initiales sous statut scolaire. À Lyon comme à Bordeaux, le nombre d'ouvertures est égal au nombre de fermetures. Mais ce n'est pas le cas dans les académies où les places vacantes restent nombreuses, notamment dans les académies d'Ile-de-France où les fermetures de postes PLP sont importantes : à Créteil, 60 postes PLP sont supprimés à la rentrée prochaine ! Les fermetures semblent plus importantes dans le domaine industriel, essentiellement en CAP, au profit du seul bac pro. À Versailles, la politique rectorale de déplacements des sections professionnelles d'un établissement à l'autre pour faire de la place aux flux d'élèves toujours plus importants vers la seconde générale est à noter : la voie pro scolaire sert de variable d'ajustement. Au-delà des nuances régionales et académiques, force est de constater qu'il n'y a pas d'ouvertures et donc de développement des formations sous statut scolaire.

Feu vert pour les formations en apprentissage mais...

La poussée des ouvertures en apprentissage est très forte dans de nombreuses académies : Bordeaux, Poitiers, Caen, Orléans-Tours... Dans ces académies, les ouvertures de formations initiales en apprentissage sont quasiment exclusives. Cela montre bien que le mode de formation en apprentissage n'est pas conçu comme un mode de formation complémentaire aux formations sous statut scolaire mais se développe bien en concurrence. Il faut souligner que l'étude des cartes des formations confirme les données statistiques de la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche des études Statistiques) pour 2016 : c'est aux niveaux III (BTS) et II (Licence) que le développement de l'apprentissage est le plus fort. Au niveau V (CAP) et IV (bac pro) ce mode de formation ne répond pas aux attentes des entreprises qui cherchent des salarié·es à bas coût et immédiatement productif·ves.

Campus des métiers et des qualifications : cheval de Troie de la casse de la voie pro scolaire

Les campus des métiers et des qualifications créés par la Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 portant « refondation de l'école » se développent partout. Ces campus regroupent un réseau de différents acteurs de la formation professionnelle : lycées, CFA, universités, organismes de la formation continue en lien avec les chambres de commerce et les branches patronales dans un domaine donné. Ils sont un outil au service des attaques portées contre le service public d'éducation et de formation. Ils servent à mettre en concurrence les établissements et les organismes de formation pour tirer vers le bas à la fois le service rendu aux "usagers" et les statuts des personnels. Au motif d'une optimisation des moyens, ils mettent en place la mixité des publics et des parcours qui brouille les cartes et porte en elle les germes de la disparition du service public. Ils servent aussi les intérêts privés en permettant aux entreprises d'utiliser les plateaux techniques pour leurs propres recherches et les dispensent d'investir dans la Recherche et le développement.